

Quelques réflexions pour une éthique des communs en escalade

CRECEREL¹

"la nature n'appartient pas à tout le monde, elle est à personne !" » P. Rouzo

Imaginons un grimpeur des années 90 transporté par magie dans un spot d'escalade de haut niveau des années 2020. La visite lui semblera probablement exotique. Le parking ressemble à un camping bondé, rempli de vans aménagés. Aux alentours quelques restes de PQ portés par le vent décorent les arbustes. L'accès emprunte un sentier qui ne s'encombre pas de virages ; droit dans la pente raide, comme pour aller le plus vite possible à la falaise. L'arrivée au pied de la barre rocheuse, déversante à souhait, est accueillie par les cris des grimpeurs essayant leur projet ou par ceux qui les encouragent. Les signes d'occupations humaine sont omniprésents : des morceaux de strap jonchent le sol ici et là ; chaque anfractuosité au pied des voies est occupée par du matériel laissé en place, cordes, habits, et autres ustensiles de grimpe ; la quasi-totalité des voies est équipée de dégaines plus ou moins vieilles. Nul besoin ici de sortir sa meilleure performance de lecture : en regardant de plus près, beaucoup de prises sont marquées par des *tickets* plus ou moins discrets.

Bien sûr, ce spot imaginaire est quelque peu caricatural. Il permet néanmoins de pointer certaines pratiques dont la généralisation est assez récente, et qui provoquent débats et controverses. Ces pratiques témoignent des transformations, tant quantitatives que qualitatives, que connaît l'escalade en milieu naturel. La forte hausse de la fréquentation des espaces naturels, notamment depuis la crise sanitaire, s'accompagne, dans le cas de l'escalade, d'une augmentation des tensions liées à une sportivisation de la pratique (visant la rationalisation et l'optimisation de la performance). Les débats liés à la sportivisation ne sont pas nouveaux. Depuis les premiers temps de l'alpinisme, ils refont surface régulièrement, marquant à la fois l'évolution des activités, le passage des générations et les luttes symboliques et sociales pour la définition de ce qui serait la bonne pratique².

Notre approche par la théorie des communs³ nous semble être une piste pour penser et dépasser ces conflits et tensions, tout en évitant les jugements de valeur. Aborder les espaces de pratique comme autant de biens communs, impliquant une

¹ Le CRECEREL (Comité de Recherche et d'Études Critiques pour une Escalade Radicale, Ecologiste et Libre) est un collectif informel, basé dans l'Hérault, réunissant des grimpeurs de différents horizons (sociologues, juristes, naturalistes, moniteurs et formateurs en escalade, etc). Investi sur les questions d'impact écologique de la pratique et de partage de l'espace, le collectif participe à plusieurs projets sur la conciliation de la biodiversité et de l'escalade ainsi qu'à l'émergence d'espaces de débats et de discussion sur l'escalade. Le CRECEREL a déjà publié plusieurs textes de réflexion sur la pratique de l'escalade. Voir par exemple, CRECEREL, 2023. Escalade, tourisme et (dé)colonialisme, *Lundi AM*, <https://lundi.am/Escalade-tourisme-et-dé-colonialisme>.

² HOIBIAN O., 2000. *Les alpinistes en France 1870 - 1950. Une histoire culturelle*, Paris, L'Harmattan ; MORALDO D., 2021. *L'esprit de l'alpinisme. Une sociologie de l'excellence, du XIXe siècle au XXIe siècle*, Lyon, ENS Editions.

³ L'espace de pratique (la falaise et ses accès) peut être considérée comme un bien commun, une ressource ouverte à tous mais où l'usage de certains modifie la ressource et l'usage des autres (indépendamment de la propriété légale de l'espace en question). COHEN I., 2026, *Préserver les sites naturels d'escalade : une approche par les communs*, Natures Sciences Sociétés. <https://doi.org/10.1051/nss/2026026>

diversité d'usage et d'occupation, permettrait de protéger à la fois la multiplicité des pratiques, la pérennité des sites (matériellement et institutionnellement) et la biodiversité. La construction de ces communs passe alors par l'élaboration d'une éthique spécifique, au travers d'espaces de rencontre et de discussion pouvant intégrer différents acteurs (usagers grimpeurs dans leur diversité, non-grimpeurs, habitants non humains, etc).

Une nouvelle éthique?

Parler d'éthique en escalade c'est un peu ouvrir une boîte de pandore tant le mot peut renvoyer à des réalités différentes. Si les approches sociologiques la définissent comme un ensemble des règles non écrites soumises à un contrôle social, le champ d'application de ces règles est assez variable allant de l'organisation du jeu sportif à des normes ultra-locales régissant certaines pratiques. La proposition d'une éthique des communs cherche à se démarquer des conceptions sportives de l'éthique comme validation de la performance (par exemple pour valider l'enchaînement d'une voie ou le « à vue ») mais aussi d'une définition de la « bonne » manière de grimper (par exemple en terme esthétique ou d'engagement⁴). Elle renvoie plutôt au vivre ensemble et à la gestion collective de la ressource s'inscrivant dans la ligne de certains des débats qui ont marqué la discipline au cours de son histoire (notamment sur les questions d'équipement). L'éthique des communs n'est donc pas complètement nouvelle et participe d'un savoir-être en pleine nature qui existe depuis longtemps et qui pourrait être élargi à de nombreuses autres activités de nature prenant place dans des milieux variés (mer, montagne, forêt, etc.).

Elle vise à garantir le maintien du bien commun et le maximum de liberté à tous les usagers. Son application doit être équilibrée. Elle ne doit donc pas sombrer dans une vision trop absolue et contraignante pour devenir une sorte d'ordre moral. L'éthique des communs dépend de chaque contexte local, des pratiques en cours, des enjeux existants et des acteurs en présence. A l'inverse, elle ne doit pas non plus reposer uniquement sur une interprétation individuelle qui la rendrait inopérante. Elle se construit autour de quelques grands principes puis au travers de situations concrètes ; elle doit être prise en charge par l'ensemble de la communauté afin de ne pas en faire un simple catalogue de bonnes intentions.

Enfin, cette éthique n'est pas une position réactionnaire de la part d'une vieille garde face à de nouvelles pratiques représentant l'évolution inéluctable de l'activité. D'abord parce que ces pratiques existent depuis déjà longtemps et ne sont pas l'apanage d'une nouvelle génération. Ensuite parce que nous ne pouvons nous en tenir à une vision mécanique de l'histoire de la discipline. Au contraire, cette dernière a toujours été fortement influencée par les débats de société plus généraux autant que par des luttes

⁴ Le Claret des années 90, décrit par Eric De Leseleuc, est un bon exemple d'une éthique de l'esthétique et de l'engagement. DE LESELEUC E., 2004. *Les voleurs de falaises : Un territoire d'escalade entre espace public et espace privé*, Pessac, MSHA. Pour une approche plus générale et comparative de l'éthique de l'escalade voir MALRIEU J-P., 2000. *L'éthique de l'escalade libre, dimension dogmatique des conflits normatifs*, <http://malrieu.free.fr/Media/escalade.pdf>.

internes au milieu de l'escalade⁵. Les tensions actuelles autour de la sportivisation nous paraissent relever plus de la question du vivre ensemble et du politique, que d'un conflit générationnel. L'approche par les communs, qui passe par des espaces de discussion et de décision ouverts et démocratiques, nous semble justement un outil permettant de dépasser ces tensions et d'aller vers une meilleure inclusion de la diversité des pratiques⁶.

Grimper entre les traits,...

Trois exemples nous semblent intéressants à détailler afin de préciser ce que serait une éthique des communs en escalade : les traits de magnésie, les nuisances sonores et les aménagements non concertés. De nombreux autres exemples pourraient être mobilisés notamment concernant l'ouverture des communs aux non pratiquants et aux non humains. Nous nous limiterons ici à ces questions internes à la communauté de l'escalade afin de dégager quelques principes et ouvrir de futures pistes de réflexion et de recherche.

Les traits, ou tickets, consistant à marquer les prises d'un trait ou d'un point de magnésie, ont deux objectifs principaux : d'une part ils permettent une plus grande précision dans l'exécution de certains mouvements particulièrement difficiles ou aléatoires ; d'autre part, ils permettent de réduire l'effort de recherche et de mémorisation des prises et des mouvements, rapprochant la pratique en extérieur de ce qui existe en salle où les prises sont facilement identifiables.

Cette pratique n'est pas nouvelle. Longtemps limitée au marquage de quelques petites prises de pied difficiles à voir, elle a commencé à prendre de l'ampleur (augmentation de la taille des marquage et du nombre de prises marquées) depuis déjà une vingtaine d'année (Voir image n°1). Elle continue aujourd'hui à se généraliser dans tous les niveaux et les types d'escalade, notamment du fait de sa médiatisation de la part de certaines élites sportives⁷.

Image n°1 : dessin-tract de Pierre Rouzo -2004



⁵ Sur les di HOIBIAN O sportive, Pa

⁶ Cohen, 2026, *op. cit.*

⁷ On ne compte plus le nombre de photos ou de vidéos d'escalade, de la part des plus forts grimpeurs du moment, où l'on peut voir ces fameux traits.

escalade et not:
:1 op cit. ; AUBÉ

le la discipline, voir,
ogie d'une prophétie

En soi, cette pratique ne pose pas de problèmes. Il est tout à fait concevable que certains grimpeurs puissent éliminer de leur grimpe une part de la dimension cognitive (comme la mémorisation, ou la rapidité et la précision d'exécution de certains mouvements), afin de gagner en performance. Ce qui l'est beaucoup moins, c'est que ces marquages perdurent après le passage du grimpeur. Cela pose alors la question du partage de l'espace et de la préservation de la diversité des pratiques. Les tickets empêchent toute grimpe à vue, forme d'escalade basée sur la non connaissance de la voie et donc sur la recherche des prises et de l'itinéraire. De plus, ces marquages sont basés sur des méthodes adaptées à un grimpeur en particulier. Dans certaines voies, par exemple, le marquage d'une prise de pied peut facilement rendre plus difficile l'utilisation d'une autre prise par un grimpeur qui n'aurait pas les mêmes méthodes ou la même taille. Bref, cela participe d'une forme de privatisation de la ressource, à la fois par l'empêchement de certaines pratiques et par la transformation visuelle du support.

Pour que chacun puisse pratiquer à sa convenance, la solution est assez simple. Il suffit de brosser proprement la voie après chaque séance d'escalade (et donc, pour ceux qui font des traits, de les faire avec légèreté). Ce brossage ne devrait d'ailleurs pas se limiter aux seuls traits mais concerner l'ensemble des prises trop souvent encrassées par les passages successifs.

... les hurlements,...

Le second exemple qui nous semble intéressant à aborder est celui des nuisances sonores en falaise. La présence humaine sur un site naturel peut difficilement être complètement silencieuse. Néanmoins, nous voyons apparaître de nouvelles sources de bruit particulièrement fortes ou déplacées, dans un milieu naturel qui peut être fréquenté par d'autres (grimpeurs ou non). Si certaines sources restent encore assez rares, comme l'usage de matériel audio en falaise, d'autres le sont beaucoup moins, comme les cris pouvant accompagner la pratique. Ceux-ci peuvent venir des personnes au sol encourageant le grimpeur, mais ils viennent surtout, pour les plus sonores, du grimpeur lui-même, marquant l'effort maximal dans le mouvement⁸ ou parfois la colère après une chute. Ici encore, l'influence des élites sportives est particulièrement visible dans les dizaines de vidéo montrant des athlètes, au premier rang desquels Adam Ondra ou Chris Sharma, avoir une pratique très bruyante. Il est ainsi très courant aujourd'hui d'entendre hurler des grimpeurs plusieurs fois par jour en plein nature.

Ces nuisances sonores ont ici un impact sur les autres grimpeurs mais aussi sur des non grimpeurs, qu'ils soient pratiquants d'une autre activité de pleine nature, chasseurs, propriétaires, voisins ou vivant habitant le milieu. Outre la préservation d'une relative tranquillité des sites, c'est aussi l'image du monde de l'escalade auprès d'acteurs extérieurs qui peut être mise en péril (voir image n°2).

⁸ Certains articles pointent, sans beaucoup de précautions critiques, le gain d'efficacité et de force que permettrait le cri dans le mouvement (<https://lafabriqueverticale.com/fr/crier-aide-t-il-a-la-performance/>). On peut cependant faire remarquer que beaucoup de grimpeurs forts ne crient pas, ou en tout cas à faible intensité. On peut également se demander si ces cris n'augmentent pas la visibilité et le succès de certaines vidéos sur les réseaux.



Cet exemple des nuisances sonores est particulièrement pertinent pour montrer le caractère relatif des impacts de ces pratiques, et l'importance d'une éthique des communs relativement souple. En effet, il n'est pas question ici de prôner une escalade ascétique et silencieuse, tel que cela a existé, au cours du XXe siècle, dans le monde de l'alpinisme bourgeois. Pendant longtemps, cette critique du bruit en montagne a fait partie d'une éthique de la distinction qui visait surtout à dévaloriser une pratique populaire, marquée par la sociabilité et considérée comme trop braillarde dans une montagne sacralisée⁹.

L'éthique des communs doit pour sa part s'attacher à promouvoir les formes de sociabilité qui peuvent exister en falaise¹⁰ tout en limitant les nuisances sonores les plus fortes et leur généralisation. En effet, l'impact des cris en falaise est surtout fonction de leur niveau et de leur fréquence. Un grimpeur qui pousse un cri dans un crux ne dérangera personne. Mais quand ce sont plusieurs grimpeurs de suite qui hurlent pendant dix mouvements puis qui jurent après la chute, la journée d'escalade devient beaucoup moins bucolique.

Il s'agit donc de promouvoir une prise de conscience de ces impacts qu'il s'agissent des pratiquants ou des élites sportives sans forcément tracer une ligne rouge de ce que serait le bruit acceptable. Même si la notion de dérangement sonore restera toujours subjective, chaque grimpeur doit pouvoir porter un regard critique sur sa propre pratique.

... et les dégaines et chasses d'eau...

Le troisième exemple est celui des aménagements non-concertés que nous pouvons définir comme l'ensemble du matériel ajouté, sans décision ou acceptation collective, à un équipement premier du site de pratique¹¹. Il s'agit

⁹ On retrouve cette thématique dans les travaux en histoire de l'alpinisme de Hoibian ou Moraldo (op cit).

¹⁰ Ces formes de sociabilité sont justement essentielles à la construction du commun et d'une éthique qui lui est associée.

¹¹ Nous nous contenterons de cette définition même si la notion d'équipement premier (ouverture d'itinéraire, nettoyage et pose des ancrage) peut prêter à discussion car il est rarement le produit d'un processus concerté (ni auprès des autres grimpeurs, ni auprès des autres usagers humains ou non humains). Cet équipement premier, même si nous ne l'abordons pas ici en détail, est la première pierre à l'édifice du commun des falaises (Cohen, 2026, op. cit.).

essentiellement du matériel individuel laissé en place, soit pour faciliter un passage (chasse d'eau, rallonges, etc.), soit pour faciliter la réalisation d'une performance par un gain de temps et d'énergie (dégaines dans les voies, cordes stockées au pied des sites, etc.).

De même que pour les traits ou les cris, ces pratiques, notamment les dégaines en place, se sont fortement développées ces dernières années notamment sous l'impulsion du haut niveau. Si nous remontons une vingtaine d'années en arrière, nous trouvons des dégaines à demeure dans quelques voies très dures. L'apparition de sites élitistes a peu à peu donné à voir des falaises entièrement prééquipées. Aujourd'hui l'augmentation de la fréquentation et l'influence des médias et des grimpeurs forts ont conduit à une généralisation de cette pratique, dans de nombreux sites et à des niveaux plus bas ¹².

Or ces aménagements posent de nombreuses questions en terme de partage de l'espace même si, là encore, les impacts restent relatifs et ne peuvent pas appeler la mise en place de règles strictes. La première question est celle de la sécurité posée par l'usure de matériel laissé aux intempéries pendant parfois plusieurs mois ou années. Nous pouvons ainsi dénombrer plusieurs accidents et presque accidents dus à cette usure qui touche à la fois les mousquetons et sangles mais aussi les plaquettes dont les boulons se dévissent avec le vent¹³. Nous pouvons ajouter que cela se double d'une problématique juridique de responsabilité, dans le cas des sites conventionnés où des professionnels passent des contrats d'entretien.

De plus, ces équipements non concertés interrogent les modalités d'aménagement, notamment individuelles, ainsi que leur influence sur les pratiques collectives. En effet, ils apparaissent comme une forme de privatisation de la ressource incitant les autres pratiquants à l'utilisation d'un matériel qui n'est pas le leur (il n'est pas anodin de grimper avec un matériel de sécurité inconnu), et qui peut être gênant dans leur propre pratique (sens de mousquetonnage, longueur des dégaines, rallonges gênantes, etc.). Par ailleurs, ces pratiques encouragent très souvent la surfréquentation, et donc l'usure de certaines voies, quand ce ne sont pas d'autres comportements problématiques comme les traits.

Plus généralement, c'est le degré d'aménagement de l'espace naturel qui est ici questionné, notamment dans son aspect paysager. L'impact paysager, bien que renvoyant aux subjectivités de chacun (pratiquants comme non pratiquants), n'est pas à négliger y compris lorsque certains sites naturels ressemblent de plus en plus à des salles à ciel ouvert. La question de laisser du matériel dans un espaces naturel ouvert à tous peut se retrouver dans d'autres activités (spéléologie, slackline, etc.) mais il est rare qu'il s'agisse d'un matériel individuel et privé comme dans le cas de l'escalade. Là encore, l'impact de la pratique est fonction de sa généralisation, à la fois spatiale et temporelle. Plus nombreuses sont les dégaines en place, et plus longtemps elles y restent, plus l'espace apparaît artificialisé, ce que renforce, dans nombre de sites, la présence cumulée d'autres aménagements : foyers, tables, tapis, ou encore matériel stocké (images n°3 et 4).

¹² Cette généralisation suit assez logiquement celle de la pratique du travail de voie. La position élitiste qui justifierait cette pratique uniquement pour le haut niveau est difficilement défendable, la difficulté étant relative au niveau de chacun. En effet, le processus de travail d'une voie dans son niveau maximum sera donc le même dans un 6b que dans un 8c.

¹³ La rotation du matériel avec le vent peut provoquer également un marquage du rocher.

Image n°3 : dégaines en place

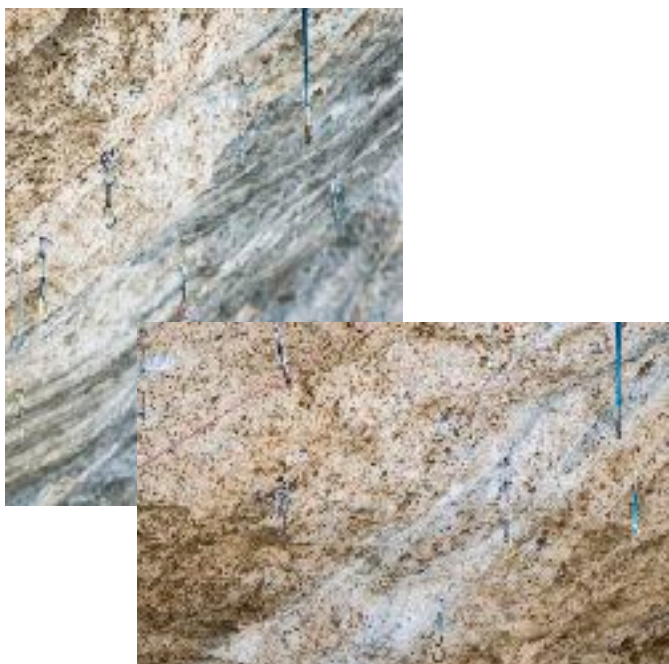


Image n°4 : cordes
« stockées » en pied de falaise



Il nous semble que le degré d'aménagement constitue un aspect essentiel de nos pratiques dans la construction de nos rapports avec la nature. C'est d'ailleurs une question récurrente dans les débats éthiques de l'histoire de l'alpinisme puis de l'escalade¹⁴. Il s'agit finalement de savoir quel degré d'aménagement est socialement acceptable par les pratiquants, ce qui n'est pas forcément toujours clair du fait du manque d'espace de discussion et de prise de décision collective.

Des espaces de discussion pourraient ainsi permettre de définir au cas par cas les aménagements possibles en fonction de critères acceptés par tous. Certains aménagements peuvent être rendus nécessaires pour des raisons de sécurité ou de manipulations de corde, dans des profils déversants ou dans le cas d'un rocher de mauvaise qualité¹⁵. Sur certains sites, il peut également se construire un consensus des pratiquants pour laisser du matériel en place et l'entretenir régulièrement, tout en prenant garde à ne pas tomber dans une forme d'élitisme.

Ici encore, la construction d'une éthique des communs passe par un équilibre entre la prise en compte des contextes locaux et des situations concrètes, et une exigence de mesure et de collectif (penser à la fois les impacts d'une généralisation de ces comportements et les personnes et groupes potentiellement impactés). Cette exigence peut d'autant plus être encouragée qu'il existe aujourd'hui, avec la perche, une solution technique permettant la pose et le retrait de la plupart de ses dégaines à chaque séance, sans une débauche trop importante d'énergie et de temps.

¹⁴ Depuis les débats sur l'escalade artificielle ou la pose de points jusqu'à ceux concernant la taille de prise, les réponses données ont souvent varié selon les lieux, les époques et les grimpeurs.

¹⁵ On trouve régulièrement du matériel à demeure (par exemple dégainé sur maillon) installé et entretenu par les équipiers ou les gestionnaires du site pour des raisons de sécurité.

Pour une éthique des communs

Ces exemples nous ont permis de dégager quelques pistes menant à une éthique des communs, nécessaire à la préservation d'un espace de pratique inclusif et ouvert. Il nous semble que l'apparent laisser faire actuel¹⁶ est la porte ouverte à la généralisation et à l'accumulation de comportements individualistes, nuisant à la diversité des pratiques. Qu'il s'agisse des traits, des cris ou du matériel laissé en place, les impacts de ces comportements sont accentués du fait de la hausse de la fréquentation des sites et de la diffusion des comportements, notamment via les réseaux sociaux et les élites médiatiques.

Comme nous l'avons vu, les multiples solutions qui apparaissent sont rarement univoques et absolues. L'institutionnalisation des communs passe en effet par des systèmes éthiques locaux, reposant sur la mise en place d'espaces de discussion et de prise de décision collective (note). Cette diversité des cas ne doit cependant pas masquer quelques principes éthiques généraux qui nous semblent essentiels à la fois pour les pratiquants, les élites sportives et les collectifs existants.

Pour les pratiquants, il s'agit de questionner l'aspect collectif de tel ou tel comportement : Qui partage l'espace avec moi ? Qu'en serait-il si tous les autres grimpeurs agissaient comme moi ? Quelles traces puis-je me permettre de laisser dans l'espace partagé¹⁷ ? Pour les élites, il s'agit de prendre conscience de leur position d'influence et de responsabilité en bannissant certaines images de leurs réseaux et en promouvant des comportements vertueux¹⁸. Enfin, pour les groupes et collectifs, l'enjeu premier est la prise en compte de la diversité des pratiques, des usages et des occupations de l'espace et donc l'inclusion de toutes et tous dans la construction des communs des falaises.

¹⁶ Contrairement aux apparences, ces pratiques ne sont pas le fruit de simples actions individuelles (marquées par une liberté toute théorique) mais témoignent de mutations de l'activité et de sa culture.

¹⁷ L'éthique « sans traces » des anglo-saxons nous renvoie à un principe de base d'éducation de laisser un endroit dans le même état dans lequel nous l'avons trouvé.

¹⁸ Depuis peu, certains athlètes commencent à se questionner sur leur pratique et sur l'avenir de la discipline : par exemple, Eline Le Menestrel, Nolwen Berthier ou encore Cédric Lachat, dans le film « The future of climbing ». Nous pouvons citer également les initiatives de la FFME (avec son code de bonne conduite) et de l'association Greenspit (avec le manifeste de la grimpe outdoor).